

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 novembre 2020

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil :
28/10/2020

Le 04 novembre 2020, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'auditorium de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Charlotte Lacoey, Jean-Claude Hennequin, Catherine Voisin, Damien Baudry, Magdeleine Baby, Min Chen, Jean-Pierre Palisson, Claire Lemoine, Luc Galice, Chantal Morio, Raphaël Ramette, Béatrice Thauvin, Vianney Sénéchal, Aurore Casciello, Valérie Furet, Jean-Marc Gault, Caroline Jury, Edith Lemaignen, Michel Jamet, Suzanne Meireis Couto, Laëtitia Cruzot, Claude Couton, Christiane Mercy.

Absents représentés : M. Alexandre Riboulot par Mme Claire Lemoine
M. Patrick Pollet par M. Damien Baudry

Absents : MM Thomas Habarnau, Olivier Bègue et Michel Zabel.

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 26

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Voisin est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal

Le Conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

- Nouvelle concession de 50 ans accordée à M. et Mme Michel et Anne-Marie Nioche.
- Nouvelle concession de 10 ans accordée à Mme Rosemarie Fassot.
- Demande de subvention à l'Etat au titre de la ligue du football amateur pour la construction d'un pavillon à usage de club house et de bureaux au stade municipal du Grand Clos.
Coût prévisionnel de l'opération : 262 000,00 € HT.
Subvention sollicitée : 20 000,00 € (7,63 % du coût HT).

Présentation du bilan social 2019

01 – Ressources humaines – Modifications de l'organigramme

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'organigramme joint à la présente délibération.

02 – Scolarité – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. reste sur le modèle actuel en adaptant des tarifs identiques à ceux d'Orléans, dans un souci d'égalité entre les communes de la Métropole (plusieurs communes sont dans ce cas de figure),
2. applique les tarifs ci-après :

Année	Montant toutes communes	Convention avec Lailly-en-Val et Cléry Saint-André
2019/2020	711,04 €	207,77 €

.../...

3 – Finances – Adoption des procès-verbaux de transfert comptable de la compétence voirie à la Métropole

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la reprise au bilan d'Orléans Métropole, par opération d'ordre non budgétaires, des actifs et passifs du budget de la commune tel qu'apparaissant aux procès-verbaux transmis par la commune,
2. autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer les formalités nécessaires et à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

4 – Finances – Budget 2020 – Décision modificative n° 1

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1 - approuve les modifications budgétaires telles qu'elles figurent ci-après ;

➤ Au titre des recettes :

Compte	Analytique	Objet	Modifications	Montants
1068	FIN/FIN-000	Excédents de fonctionnement capitalisé	- 287 957,41 €	878 196,67 €
10		Sous-total chapitre 10	- 287 957,41 €	
13918 13913 139151	FIN/FIN-000	Opérations liées au transfert de compétence voirie vers la Métropole	1 584,90 € 161 291,05 € 125 081,46 €	1 584,90 € 161 291,05 € 125 081,46 €
13		Sous-total chapitre 13	287 957,41 €	
Total des modifications des recettes d'investissement			0,00 €	

➤ Au titre des dépenses

Compte	Analytique	Objet	Modifications	Montants
10226	FIN/AME-U10	Taxe d'aménagement	5 000,00 €	60 316 €
10		Sous-total chapitre 10	5 000,00 €	
2051	FIN/DPE-K20	Logiciel petite enfance	300,00 €	16 140 €
20		Sous-total chapitre 20	300,00 €	
2128	SPO/SPO-S52	Mouvement d'équilibre de la section sur le solde opération de travaux (allée Trésorerie)	- 5 300,00 €	123 265,38 €
21		Sous-total chapitre 21	- 5 300,00 €	
Total des modifications des dépenses d'investissement			0,00 €	

- 2 - autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes à cette décision modificative n°1.

5 – Patrimoine – Cession d'un bien communal – Parcelle AO n° 299 – Désaffectation et déclassement

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. constate la désaffectation de la parcelle AO n° 299, d'une surface de 1 696 m²,
2. décide son déclassement du domaine public.

6 – Patrimoine – Cession d'un bien communal – Parcelle AO n° 299 – Annule et remplace

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. annule la délibération n° 2020-07-07 du 8 juillet 2020,
2. approuve la cession de la parcelle cadastrée section AO n° 299 pour une contenance de 1 696 m², telle que représentée sur le plan masse en annexe, située rue des Moulins – Zone d'Activité La Nivelles à Saint-Pryvé Saint-Mesmin, au bénéfice de M. Philippe Mousseux, représentant de la SCI La Cerisaie, sise 384 rue des Moulins à Saint-Pryvé Saint-Mesmin (45750), moyennant le prix de 12 000 €,
3. autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à mandater un géomètre pour effectuer le bornage de la parcelle,
4. autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte à intervenir qui sera passé en la forme authentique aux frais de l'acquéreur, qui s'y engage expressément.

M. le Maire clôt la séance à 20h00.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 04 novembre 2020
Le Maire,
Thierry COUSIN